



SITE NATURA 2000

« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne »

Compte rendu du comité de pilotage du 13 mars 2012 à Estivaux

Sous la présidence de :

Monsieur Gabriel Freyssinet, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.)

Ont participé à cette réunion :

Mme Ghislaine NIGEN: D.D.T. 19 Service environnement police de l'eau et
.....risque Unité Biodiversité, Chasse, Pêche
Mme Catherine VALETTE – LEYRAT.....: D.D.T. 19 Unité Biodiversité, Chasse, Pêche
Mme Anne Marie BAUBIL: D.D.T. 19 Unité Biodiversité, Chasse, Pêche
Mr Christophe LAGORSSE: animateur C.E.N. Limousin
Mr Yvan GRUGIER: C.E.N. Conservatoire d' Espaces Naturels
.....Limousin
Mr Cédric BACH.....: Conseil Général, Développement Durable Espaces
.....Naturels et Paysagers
Mr Alain BOISSERIE.....: Maire d'Estivaux
Mr Patrick BARRIERE.....: Conseiller municipal d'Estivaux
Mr Michel Albert DUMOND: Conseiller municipal d'Estivaux
Mr Alain Raymond JOYET: Conseiller municipal de Cublac
Mme Danièle DUMONT: Conseillère municipale de Vigeois
Mme Brigitte MARSAC: Conseillère municipale d'Ornac
Mr Maurice MERCIER.....: Conseiller municipal de Mansac
Mr Daniel AUZELOU: Conseiller municipal de Mansac
Mr François FILLATRE: Conseiller municipal d'Uzerche
Mme Simone Françoise DUSSERT.....: Conseillère municipale de Larche
Mr Michel CHANOURDIE: O.N.C.F.S. Office Nationale de la Chasse et de la
.....Faune Sauvage
Mr Olivier ROMAIN: E.D.F. U.P. Centre
Mr Dominique LAURENT: C.R.C.K. Comité Régional de Canoë-kayak du
.....Limousin, conseiller Technique Fédéral régional
Mr Bernard PELLISSIER: C.R.P.F. Limousin Centre Régional de la Propriété
.....Forestière du Limousin
Mr Jean François SAUVAGE.....: Président Fédération Départementale des Chasseurs
.....de la Corrèze

Etaient absents excusés :

Mr Guy MASCRES: Sous Préfet de l'arrondissement de Brive
Mme Monique LABORIE: Sous Préfecture de l'arrondissement de Brive
Mr Jacques DESCARGUES: Président Agence du Développement du Tourisme,
.....Conseiller Général du canton de Beaulieu
Mme Corinne HEUCLIN.....: D.D.T. Corrèze Service Environnement Police de
.....l'Eau et des Risques
Mme Geneviève RIMLINGER.....: D.D.T. Corrèze Service Environnement Police de
.....l'Eau et des Risques
Mme Nathalie FROPIER: D.R.E.A.L. Service valorisation, évaluation des
.....ressources et du patrimoine naturels
Mme Véronique BARTHELEMY: D.R.E.A.L. Service Paysages, énergies
.....renouvelables, espaces et espèces naturels
Mme Christelle ZALAS.....: Conseil Régional Limousin, Service Environnement,
.....Cadre de vie
Mme Patricia BROUSSOLLE: Vice Présidente Agglo de Brive
Mr Gilbert FRONTY: Maire d'Allasac, conseiller général du canton de
.....Donzenac
Monsieur Gilbert ROUHAUD: Maire d'Ussac
Mr Georges PEYRAMAURE.....: Maire de Voutezac, Président commission Natura
.....2000 SIAV
Mme Nathalie BIGEAT MARCOU: Conseillère de St Pantaléon de Larche, commission
.....Natura 2000
Mr Dominique LEYGNAC.....: Conseiller municipal de Saint Viance, Commission
.....Natura 2000 SIAV
Mme Laurence GERBE: Conseillère municipale de Saint Ybard, commission
.....Natura 2000 SIAV
Mr Raymond BUFFON: Conseiller municipal de Varetz
Mr Fabien AURADOU.....: Chargé d'interventions Agence de l'Eau Adour
.....Garonne, délégation de Brive
Mr Guy PUSTELNIK.....: Directeur d'E.P.I.D.O.R.
Mr Laurent DUMEE.....: O.N.E.M.A.
Mr Jean Marie BARBIER.....: Union Région Privée Limousine
Mr André ALANORE: Directeur Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Mr Pierre DELMAS.....: Directeur adjoint D.D.C.S.P.P. Direction
.....départementale de la Cohésion Sociale et de la
.....Protection de la Population de la Corrèze
Mr Nicolas LECOEUR.....: O.N.F. Agence Régionale du Limousin
Mr Thierry MERLAUD.....: S.N.C.F.
Mr Romain CHAMBORD.....: Société entomologique du Limousin
Mr Laurent CHABROL.....: Conservatoire Botanique National du Massif Central
Mr Jean Claude PRIOLET.....: Président F.P.P.M.A. Corrèze
Melle Sophie TETON: Réseau Ferré de France Limousin
Mr Julien JEMIN: Groupe Mammalogique et Herpétologique du
.....Limousin
Mr David CLAVE.....: Association MIGADO
Mme Jeanne WACHTEL.....: Présidente Fédération Corrèze Environnement

Monsieur Gabriel Freyssinet, Président du S.I.A.V., structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs du « site Natura 2000 » de la Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour ce premier comité de pilotage organisé par le S.I.A.V.

Il présente Mr Christophe Lagorsse, animateur du C.E.N. Limousin (Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin), et remercie Mme Nigen, chargée du dossier au sein de la D.D.T. Corrèze.

Il remercie également Mr Alain Boisserie, maire d'Estivaux pour son accueil et l'invite à présenter sa commune.

Située dans la Vallée de la Vézère au cœur du site Natura 2000, Estivaux est une commune rurale d'une superficie de 1 658 hectares qui fait partie de l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde, du canton de Vigeois, de la communauté de communes des 3A et qui a ses particularités :

-La ligne SNCF Paris Toulouse traverse la commune du nord au sud et franchit six tunnels.

-La Vézère longe la commune du nord au sud et lui sert de limite avec les communes de Orgnac sur Vézère, Voutezac, Vigeois, Perpezac le Noir, St Bonnet l'Enfantier et Allasac.

-Le village des Réjoudoux est le point culminant de la commune (430 mètres), le bourg se situe à 335 mètres.

- la commune compte environ 378 habitants. Dans les années 1890-1894 il y avait 1 538 habitants (construction de la ligne S.N.C.F.) puis 825 habitants en 1921. C'est un village en évolution, il se trouve à 25 kms de BRIVE, 20 kms d'UZERCHE, 30 kms de TULLE, à une dizaine de kms du carrefour autoroutier A20 et A89.

Puis, Mr Freyssinet donne la parole à Mme Nigen, qui rappelle que, depuis le dernier comité de pilotage du 23/09/2008, le paysage administratif a changé, avec la fusion DDAF/DDE, et la création de la D.R.E.A.L. (ex DIREN) dont elle excuse l'absence de son représentant.

L'objet de cette réunion est de :

- relancer la dynamique de l'animation
- faire le point sur le réseau Natura 2000 en Corrèze
- présenter le nouvel animateur C.E.N. Limousin, Mr Christophe Lagorsse
- valider l'élaboration de la Charte Natura 2000
- présenter le nouveau dispositif obligatoire sur l'évaluation des incidences Natura 2000

I – Présentation par Mme Nigen des points suivants : se reporter au PowerPoint de présentation DDT

1 - Suivi des sites en Corrèze :

- Phase de révision des DOCOB
- Elaboration des chartes Natura 2000, nouvel outil d'adhésion au D.O.C.O.B.

Etat de situation et d'avancement

- 18 sites en Corrèze, dont 4 sites interdépartementaux
- Il reste un site pour lequel le document d'objectif reste à construire il s'agit du site Vallée de la Cère (pilotage par le Lot)
- Le D.O.C.O.B. pour le site Vallée de la Dordogne est en cours d'élaboration.
- sur 14 sites, 11 sont à passer en revue dont Vallée de la Vézère à mettre à jour
- sur 14 sites, 9 chartes ont été validées par arrêté préfectoral.

2 - Nouveau dispositif « évaluation des incidences » :

– Cadre du dispositif :

En 2010, la France a été condamnée par l'Europe pour insuffisance de sa réglementation dans la protection de ses zones Natura 2000.

Des réunions de concertation avec différents partenaires ont eu lieu pour retenir des items spécifiques aux enjeux locaux.

– Rappel des objectifs :

L'objectif est d'évaluer, d'optimiser et de mieux encadrer tous projets tous travaux et toutes manifestations:

- Une liste nationale est effective depuis le 1/08/2010 ;
- Deux listes locales arrêtées par le Préfet du Département qui choisit les items caractéristiques au site corrézien doivent suivre et s'appliqueront dans le courant de l'année 2012.

Dès lors que l'on se trouve dans un site Natura 2000, le porteur de projet doit s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix et doit mesurer son impact sur son environnemental naturel remarquable.

Un guide d'accompagnement via le site internet de la DDT est à disposition:

<http://www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r370.html>

Mr Fillatre : Quelle est la notion de proximité de Natura 2000 ?

Mme Nigen : A voir suivant l'item propre au site concerné.

Exemple: la notion de bassin versant est retenu pour les installations classées pour l'environnement d'autant plus lorsqu'il s'agit de sites Natura 2000 à enjeux « eau ».

La plupart des items restent concentrés à l'intérieur du site Natura 2000.

Tout propriétaire peut prétendre à signer un contrat N2000 suivant les milieux remarquables à conserver et de ce fait se trouve dispenser de réaliser une évaluation des incidences.

II – Présentation de la mission de Mr Christophe Lagorsse : se reporter au PowerPoint de présentation C.E.N..

Il précise que le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin a pour mission, outre son travail sur les sites Natura 2000, la préservation de l'environnement.

Christophe Lagorsse, successeur de Frédéric Leblanc, anime le site de la Vézère depuis octobre 2011 ainsi que d'autres sites (Vallée du ruisseau du moulin de Vignols, Landes et pelouses serpentines du sud corrézien, Pelouses et forêts du Causse Corrèzien).

1 - Le site de la Vézère :

C'est 1 313 ha, 14 communes, 54 kms de linéaire de rivière jusqu'à la limite départementale avec la Dordogne. Ce site comprend une grande richesse en matière d'espèces et d'habitats à préserver ; il peut être divisé en deux parties :

- une partie amont, d'Uzerche au pont du Saillant : le périmètre prend en compte le cours de la rivière et les versants des gorges ;
- une partie aval, du pont du Saillant à la limite sud du site : le périmètre ne prend en compte que le lit mineur de la rivière, environ 2,50 m.

2 - Actions 2010 – 2011 :

Des actions ont été menées dans le cadre des dispositifs suivants :

- MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)
- contrats forestiers
- contrats non agricoles/non forestiers.

11 agriculteurs ont été contactés : 1 agriculteur est contractant : 3 MAE ont été contractualisées.

Les principales raisons notées du non engagement sont les surfaces faibles concernées et des exploitants proches de la retraite.

- Des actions de communications ont été menées auprès des élus, du LEGTA de Vouzillac, des organisateurs de projets notamment pour les études d'incidence.

3 – Perspectives 2012 :

- Animer la Charte Natura 2000 et inciter les propriétaires à la signer
- Développer la mise en place de contrats Natura 2000 pour le maintien d'arbres sénescents, l'amélioration des habitats forestiers ;
- Favoriser la prise en compte des études d'évaluation d'incidences sur le site ;
- Encourager le partenariat et la concertation autour du site.

Pour information, le DOCOB (Documents d'Objectifs) est téléchargeable sur le site :

http://www.limousin.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Vallee_Vezere_001_cle211ea5.pdf

Mr Bernard Pelissier, qui communique beaucoup sur le sujet et anime des réunions publiques dans le cadre du C.R.P.F. avec Mr Lagorsse précise que des réunions sont prévues sur les communes du canton de Vigeois.

Mr Olivier, EDF, souligne que les recommandations de Natura 2000 pourraient être intégrées à l'espace naturel du Saillant dont la réalisation est prévue en 2013.

III – Présentation de la charte Natura 2000 par Monsieur Christophe Lagorsse C.E.N.

La charte Natura 2000 est un nouvel outil contractuel complémentaire à ceux existants. Spécifique à chaque site et décrite dans le document d'objectifs, la charte Natura 2000 décrit les bonnes pratiques environnementales auxquelles les propriétaires de terrain en site Natura 2000 peuvent souscrire, sans les contraindre trop fortement.

Cet engagement permet néanmoins d'être exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le signataire de la charte peut s'engager sur cinq ou dix ans, indépendamment ou en plus d'un contrat Natura 2000.

Mr Lagorsse a intégré certaines remarques reçues de :

- Mr Sauvage, Président de la Fédération de Chasse (voir charte page 27 sur la réglementation générale pour la pratique de la chasse).
- Mr Sauvage rappelle qu'un arrêté préfectoral annuel règlemente la lutte contre les ragondins (page 25) ;
- Mr Fillatre, Conseiller municipal d'Uzerche (page 5 sur les recommandations d'ordre général pour le traitement des animaux ; page 8 : eau courante ; page 27 : pratique de la chasse).
- Mr Pelissier, C.R.P.F. (Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin) fait part de ses remarques. En réponse à l'un des points évoqués, Mr Yvan Grugier, C.E.N. du Limousin qui travaille sur les projets de charte préconise l'exploitation de 30 m³ de bois au lieu de 50 m³ tous les 5 ans dès lors que le propriétaire signe un engagement.

Mme Nigen, D.D.T 19, précise que cette charte sera modifiée pour prendre en compte les remarques faites au cours de ce C.O.P.I.L. et sera diffusée à chaque membre du comité de pilotage ; un délai de lecture de 15 jours sera laissé puis la charte sera proposée à la signature du Préfet, puis validée par un arrêté préfectoral.

Mme Nigen, rappelle que l'adhésion à une charte Natura 2000 reste une démarche volontaire, elle s'inscrit dans un engagement moral et un respect des bonnes pratiques en vue de préserver des habitats et des espèces rares à l'échelle européenne.

Pour information, 2 chartes ont déjà été signées (1 par le CEN sur les Gorges de la Vézère et 1 par la Commune de GIMEL sur la Vallée de la Montane vers Gimel).

La réunion s'est terminée à 15 h 30. Mme Nigen suggère de se rendre sur le site Natura 2000 de la vallée de la Vézère, château et pont de Comborn à Estivaux où chacun a pu apprécier l'enjeu environnemental dégagé par ce site remarquable.